

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 10 février 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Margaret Lefebvre-Macey et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque, Bernard Carey et Éric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Guy Favreau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Madame la conseillère Hélène Vézina est absente.

4 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Règlement numéro 386-2025 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2025 – Adoption
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Dépenses autorisées
 - 5.3. Demande de prix 2025-02 – Assistance greffe et trésorerie
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Incendie majeur au 107, rue Thibault Sud – Dons
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Demande de dérogation mineure DM-25-001 – 356 des Sources
 - 8.2. Projet Thibault Sud – Demande d'étude par le Comité consultatif d'urbanisme
- 9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS**
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
 - 10.1. Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn – Aide financière
 - 10.2. Tour des arts – Aide financière
 - 10.3. Institut des femmes d'Abercorn (Abercorn Women's Institute) – Aide financière
 - 10.4. Centre culturel d'Abercorn (CCA) – Aide financière
 - 10.5. Abercorn Lyrique – Aide financière
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Guy Favreau, maire, s'adresse aux personnes présentes et il constate le quorum. Il remercie madame Sophie Boily pour la qualité du bulletin municipal.

RÉSOLUTION 011-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ouvrir la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 012-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025

RÉSOLUTION 013-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 13 janvier 2025 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Règlement numéro 386-2025 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2025 - Adoption

RÉSOLUTION 014-02-2025

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim mentionne l'objet du règlement et les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du 13 janvier 2025 et que le projet a été déposé à cette même date;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 386-2025 concernant l'imposition de la taxe foncière et des compensations pour l'exercice financier 2025;

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la présente séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 015-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 7 février 2025 au montant de 54 438,73\$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 31 décembre 2024.

5.3. Demande de prix 2025-02 – Assistance greffe et trésorerie

RÉSOLUTION 016-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre du 6 février 2025 à taux horaire de Madame Madelyn Marcoux pour de l'aide au service du greffe et de la trésorerie, selon les besoins de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 5 000 \$ plus taxes;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Incendie majeur au 107, rue Thibault Sud - Dons

RÉSOLUTION 017-02-2025

ATTENDU QUE le Village peut venir en aide aux personnes physiques;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'accepter les dons reçus pour les sinistrés de l'incendie du 107, rue Thibault Sud;

D'autoriser la remise de ces dons, par chèque, à chacun des sinistrés en arrondissant à la hausse, si requis, les sommes au 5 \$ près.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Demande de dérogation mineure DM-25-001 – 356 des Sources

Le maire et le DG présentent la demande

DM-25-001

Nature et effets :

Permettre l'implantation du bâtiment principal à 14,60 mètres de la marge latérale alors que la Grille des usages et normes de la zone R-03 du règlement de zonage exige le respect d'une marge latérale de 15 mètres. Le bâtiment est déjà construit.

Identification du site concerné :

Lot 6 316 573 du cadastre du Québec situé au 356, chemin des Sources à Abercorn.

Le conseil tient une période de questions sur la demande.

8.2 Demande de dérogation mineure DM-25-001 – 356 des Sources

RÉSOLUTION 018-02-2025

CONSIDÉRANT qu'un avis de la présente demande de dérogation mineure a été affiché au moins 15 jours avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le permis de construction n°21-59 a été accordé pour permettre la construction d'un immeuble résidentiel au 356, chemin des Sources;

CONSIDÉRANT que le permis de construction n°21-59 prévoit que l'immeuble résidentiel soit construit à plus de 15,00 mètres de la marge latérale ;

CONSIDÉRANT qu'au moment de la rédaction du certificat de localisation de l'immeuble, l'arpenteur constate que la maison n'est pas conforme au règlement municipal actuel en ce qui concerne sa position par rapport aux limites du bien-fonds, en raison du non-respect de la marge latérale minimale de 15,00 mètres, comme indiqué à la Grille des usages et normes de la zone R-03.

CONSIDÉRANT que la marge latérale dérogatoire est de 14,68 mètres ;

CONSIDÉRANT que l'application du règlement de zonage et de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général ;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,

APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure DM-25-001 telle que soumise et de permettre une implantation du bâtiment principal à 14,60 mètres de la marge latérale pour la propriété située au 356, chemin des Sources à Abercorn (lot 6 316 573 du cadastre du Québec).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 018-02-2025

8.3 Projet Thibault Sud - Demande d'étude par le Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION 019-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Éric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

De demander au Comité consultatif d'urbanisme de prendre connaissance du plan conceptuel du projet de développement Thibault Sud afin de pouvoir émettre des suggestions et commentaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

10.1 Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn - Aide financière

RÉSOLUTION 020-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 2000 \$ à Association de la culture et du patrimoine d'Abercorn;

D'autoriser la fourniture de trois tentes pour la tenue des activités.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.2 Tour des arts - Aide financière

RÉSOLUTION 021-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 250 \$ au Tour des Arts pour l'édition 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.3 Institut des femmes d'Abercorn (Abercorn Women's Institute)

RÉSOLUTION 022-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 600 \$ à l'Institut des femmes d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.4 Centre culturel d'Abercorn (CCA)

RÉSOLUTION 023-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Éric Bissonnette,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 1000 \$ au Centre culturel d'Abercorn (CCA).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10.5 Abercorn Lyrique - Aide financière

RÉSOLUTION 024-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET RÉSOLU :

D'accorder une aide financière au montant de 250 \$ à l'organisme Abercorn Lyrique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 025-02-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20h03.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Guy Favreau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.